

Service de l'Eau, de l'Environnement et de la Forêt

Bureau Politique et Police de l'Eau

Cellule Police de l'Eau

N° référence : 60-2021-0100001268

Affaire suivie par : fabienne.punzano@oise.gouv.fr

Téléphone : 03 64 58 16 65

SCA SAINT OUEN

A l'attention de M. Sébastien GUIBERT

Ferme du Bois Milon

60620 BETZ

Beauvais, le 5 juillet 2022

Monsieur,

Vous avez déposé un dossier de demande d'autorisation environnementale dont la référence est le 60-2021-0100001268, qui concerne la procédure d'autorisation loi sur l'eau.

À l'occasion de l'examen par les services instructeurs, est apparue la nécessité de régulariser votre dossier.

Afin de pouvoir poursuivre l'instruction de votre dossier, je vous invite à le compléter ou à me faire parvenir une note complémentaire, en 4 exemplaires papier et une version numérique, sur les aspects évoqués en annexe afin de pouvoir le déclarer régulier. Cette note pourra le cas échéant modifier certains aspects du dossier police de l'eau et définir de nouvelles mesures compensatoires.

Vous disposez d'un délai de 4 mois pour faire parvenir ces différents éléments. Le délai d'instruction prévu par l'article R.181-17 du code de l'environnement est suspendu jusqu'à la réception de l'intégralité des éléments définis ci-dessus.

Le service en charge de coordonner l'instruction de votre dossier dont l'adresse est rappelée au bas de cette page, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la préfète et par subdélégation
La responsable de la cellule Police
de l'Eau



Fabienne PUNZANO

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.

ANNEXE

Demande de complément pour l'instruction d'un dossier loi sur l'eau relatif à :

La création d'un forage d'irrigation sur la commune de BETZ

dossier n° : 60-2021-0100001268

Au titre de la régularité du dossier :

- L'avis rendu par l'ARS dans le cadre de l'instruction du dossier prend en considération la nécessité de faire réaliser une étude par un hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique quant à l'opportunité et l'influence du projet sur la ressource et l'alimentation du captage de BOULLARE, dans une perspective de changement climatique et de limitation de la ressource.
- Il sera nécessaire de mettre en sécurité cet équipement , vis-à-vis du périmètre éloigné de protection d'AEP de BOULLARE, situé à 1,5 km. Le pétitionnaire démontrera les moyens mis en œuvre en matière de sécurité.
- Le dossier devra être compatible avec les dispositions du nouveau SDAGE en vigueur 2022-2027.
- Le dossier devra répondre aux problématiques soulevées par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale qui complétera le dossier soumis à l'enquête publique (avis joint). Cette réponse devra faire l'objet d'une réponse dissociée de la réponse à la présente demande de compléments.